

VUFFLENS-LA-VILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N°2
AVRIL 2026

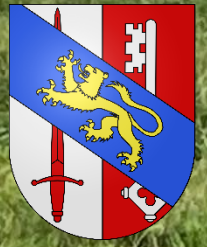


TABLE DES MATIERES

1	CONSEIL COMMUNAL	P. 3-4
2	COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX	P. 5-9
3	CULTURE	P. 10-12
4	VIE LOCALE	P. 13-18
5	SOCIETES LOCALES	P. 19-24
6	PECC	P. 24-25
7	INFORMATIONS OFFICIELLES	P. 26-29
8	INFORMATIONS	P. 30-36

Prochaines séances du Conseil communal :

- ♦ **10 juin 2026, à la grande salle**
- ♦ **25 juin 2026, assermentation des Autorités communales**
- ♦ **7 octobre 2026, à la grande salle**
- ♦ **16 décembre 2026, à la grande salle**



Couverture : Lonana a été prise en photo par Mme Chantal Di Lallo.

CONSEIL COMMUNAL

Reflets du Conseil communal SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

En ouverture de cette première séance de l'année 2026, M. Yves Trottet, Président, a invité l'Assemblée à observer un moment de silence à la suite des tragédies survenues à Crans-Montana le 1^{er} janvier et à Chiètres le 10 mars. Les pensées de chacun et chacune se sont tournées vers les nombreux blessés et leurs séquelles, ainsi que vers les familles et les proches des victimes.

Le Président a ensuite eu l'honneur de procéder à l'assermentation de M. Florian Jeannerat, nouveau Conseiller communal. Celui-ci succède à M. Ludovic Jaugey, démissionnaire en date du 9 janvier 2026.

Les trois premiers mois ont été particulièrement intenses pour le Bureau du Conseil, qui a œuvré sans relâche durant cette période électorale. M. Yves Trottet a adressé ses sincères remerciements aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens et citoyennes ayant participé aux opérations de dépouillement lors des votations et élections des 8 et 29 mars.

Par ailleurs, le contrôle préfectoral annuel, qui s'est tenu le 13 janvier, s'est déroulé à l'entière satisfaction de M. Pascal Dessauges, Préfet de notre district.

La Municipalité a ensuite diffusé ses communications publiées dans le présent bulletin.

Préavis municipaux

L'ordre du jour s'est poursuivi avec l'analyse du préavis municipal intitulé « **Restaurant du Marteley, demande de crédit pour la fermeture du couvert de la terrasse et la couverture de la terrasse** ». Jouant un rôle déterminant dans l'accueil du public, la terrasse du Marteley est, aujourd'hui, fortement dépendante de la saisonnalité et des conditions météorologiques. Afin de permettre une utilisation plus régulière de cet espace, un aménagement en deux parties distinctes est proposé : d'une part, la fermeture du couvert existant par un vitrage, avec installation d'un chauffage au sol, augmenterait la capacité du restaurant d'une vingtaine de places toute l'année ; d'autre part, la couverture du reste de la terrasse par une pergola bioclimatique, munie également de stores sur les côtés, protégerait les utilisateurs du soleil, de la pluie ou du vent.

Soutenu par les rapports de la commission *ad hoc* et de la Commission des finances (COFIN) aux conclusions positives, le préavis municipal a été approuvé, à une très large majorité, par l'Assemblée. Il a donc été décidé d'accorder un crédit de CHF 178'000.- TTC pour la fermeture du couvert de la terrasse et la couverture de la terrasse du restaurant du Marteley ; d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ; d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans et de porter les charges annuelles d'amortissement au compte de fonctionnement.

C'est ensuite la proposition municipale « **Demande de crédit pour le remplacement du véhicule de voirie (utilisation mixte et déneigement)** » qui a retenu l'attention de l'organe délibérant. En service depuis plus de 20 ans, l'actuel véhicule de la voirie communale arrive en fin de cycle. Afin d'éviter des dépenses élevées liées à des réparations importantes sans garantie de fiabilité à moyen terme, la Municipalité a anticipé le remplacement de ce véhicule ancien. Après analyse comparative, il est apparu que le transporteur multifonctionnel Reform Muli T15V représente la solution la plus adaptée aux besoins de la Commune.

La commission *ad hoc*, à l'instar de la COFIN, a émis un préavis favorable à la proposition municipale, qui a été adoptée à une très large majorité par le Conseil. Il a donc été décidé d'accorder un crédit de CHF 225'400.- TTC pour le remplacement du véhicule de voirie ; d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ; d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans et de porter les charges annuelles d'amortissement au compte de fonctionnement.

CONSEIL COMMUNAL

Puis, c'est avec le troisième et dernier préavis municipal « **Rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031** » que le Conseil a continué sa séance. Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) et aux pratiques en vigueur, il appartient à la Municipalité de soumettre au Conseil communal les propositions relatives aux indemnités versées aux membres des autorités. L'Exécutif a dès lors proposé de maintenir inchangées, pour la législature 2026-2031, les indemnités du ou de la Syndic-que ainsi que celles des Municipaux-ales. S'agissant du Conseil communal, il est également proposé de reconduire la grille actuelle applicable à la Présidence, aux membres du Bureau, aux commissions, au ou à la secrétaire du Conseil et à son ou sa suppléant-e ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers communaux. En comparaison avec les communes voisines, la proposition de Vufflens-la-Ville s'inscrit dans une moyenne régionale à la fois raisonnable et maîtrisée.

Consciente de la charge croissante des mandats et de l'importance d'attirer des personnes compétentes et motivées, l'Assemblée a donc décidé, à l'unanimité, d'approuver le barème fixant le montant des indemnités des membres de l'Exécutif et du Législatif ainsi que de fixer l'entrée en vigueur de ce barème au 1^{er} juillet 2026. Relevons que la COFIN a préalablement soutenu le préavis municipal au travers de conclusions positives.

Réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts

Le Conseil communal s'est finalement penché sur la réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts « **Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley** », déposée au mois de décembre 2025.

Comme l'ont clairement mis en évidence les discussions successives au sein du Conseil, une attente forte est de mieux comprendre comment s'articulera le schéma d'implantation des futures constructions sur le secteur du Marteley, en favorisant notamment la création de synergies entre les infrastructures communales et en évitant la dispersion de celles-ci.

Dans sa réponse, la Municipalité confirme que le projet d'une maison de santé (EMS, CAT, logements protégés et cabinet médical) constitue le socle prioritaire du développement de la ZUP En Marteley, avec une réalisation envisagée à l'horizon 2028-2032. Le volet parascolaire (UAPE, bibliothèque, etc.) apparaît, pour sa part, comme une étape indispensable et non reportable, attendue à l'horizon 2026-2028. En revanche, s'agissant du volet scolaire, la Municipalité écarte, à ce stade, l'hypothèse d'un déplacement des activités vers le site de Marteley à moyen ou long terme, estimant que celle-ci ne repose pas sur des bases financières, techniques et institutionnelles suffisamment étayées – une position qui laisse en suspens la question d'une vision d'ensemble cohérente.

La commission *ad hoc*, chargée d'examiner cet objet, a proposé au Conseil communal de prendre acte de la présente réponse. Celui-ci a dès lors décidé, à la majorité, de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts.

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles auront lieu les mercredis 10 juin, 7 octobre et 16 décembre 2026, à 20h à la Grande salle (horaire susceptible de changer).

Les documents de séance se trouvent sur le site Internet communal. Rappelons que le PV du 1^{er} avril 2026 sera mis en ligne après adoption par le Conseil communal dans sa séance du 10 juin 2026.

Le Bureau du Conseil
conseil.communal@vufflens-la-ville.ch



Olivier Duperrut, Syndic

Félicitations – Législature 2026–2031

À l'issue des élections communales de mars 2026, la Municipalité adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des personnes élues, tant au Conseil communal qu'à la Municipalité, pour la législature 2026–2031, qui débutera le 1^{er} juillet prochain.

La Municipalité tient à saluer l'engagement de celles et ceux qui ont accepté de mettre leur temps et leurs compétences au service de la collectivité et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat au service de notre Commune.

Bourse communale – Renfort temporaire

La Municipalité a engagé Mme Paola Cassetta dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, du 1^{er} mars au 31 décembre 2026, en qualité d'auxiliaire à la Bourse communale.

Cet engagement permet d'assurer un renfort tout en libérant du temps à Mme Coronel, boursière communale, pour la préparation et la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2, qui entrera en vigueur pour notre Commune avec l'établissement du budget 2027.

Mme Cassetta poursuit actuellement un cursus universitaire et dispose déjà d'une expérience dans une administration communale, notamment en appui aux activités de la bourse.

La mise en place du nouveau modèle comptable implique un temps de travail supplémentaire estimé à environ 10 % pour la Bourse communale durant cette période.

Archives communales

Après 15 années consacrées à la gestion des archives communales, Mme Edith Gruaz a souhaité remettre son activité au 30 juin de cette année.

Mme Gruaz a auparavant exercé la fonction de boursière communale durant 29 années. Son engagement au service de la Commune s'étend ainsi sur plus de quarante années durant lesquelles elle a contribué avec sérieux et rigueur à la gestion des finances communales puis à la tenue et au suivi des archives, participant ainsi à la mémoire administrative de notre collectivité.

Grâce au travail de qualité réalisé au fil des années, la Commune dispose aujourd'hui d'une base solide pour la gestion et le suivi de ses archives.

Dans la perspective de cette transition, la Municipalité a lancé un appel d'offres afin d'envisager une collaboration avec une société spécialisée dans la gestion d'archives. Une période de transition permettra d'assurer la transmission des connaissances et la continuité du suivi des dossiers.

La Municipalité remercie chaleureusement Mme Gruaz pour l'ensemble du travail accompli au service de la Commune.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS

Prochaine séance du Conseil communal

Les préavis prévus pour la prochaine séance du Conseil communal sont les suivants :

- Comptes 2025
- Rapport de gestion 2025
- Adaptation des fonds dans le cadre du modèle comptable MCH2
- Promesse de DDP en faveur de la Fondation Silo



Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

Le 23 décembre on nous signalait que de l'eau s'écoulait sur un petit chemin privé au bas de l'Arzillier. Le 24 au matin un véritable torrent empruntait ce chemin et dévastait l'aménagement extérieur d'une parcelle. Les habitants d'une dizaine de villas n'avaient plus d'eau et s'inquiétaient vivement dans le contexte de la préparation des festivités du 24 au soir. Grâce à l'intervention rapide d'une entreprise de génie civil et l'engagement sans faille de notre concessionnaire l'entreprise Salm SA, la conduite communale a pu être réparée en début d'après-midi. Les beaux jours approchant il ne nous reste plus qu'à remettre en état la parcelle privée fortement dévastée. Merci aux bordiers concernés et tout particulièrement à ceux dont les aménagement extérieurs de leurs villas ont été endommagés, pour leur compréhension et pour avoir fait preuve de tolérance.

Conduite de l'ancien réservoir

En décembre nous vous avons informés du fait qu'une fuite s'était produite sur une conduite à proximité de notre ancien réservoir des Rottes sur la commune de Sullens. Après moult recherches et après avoir entrepris les travaux de creuse et de déviation de l'eau au niveau du captage, il s'est avéré que la conduite n'était pas celle qui alimente notre ancien réservoir mais une conduite privée ne faisant pas l'objet d'une servitude.

Mobilité

Lors de notre entretien récent avec les CFF nous avons appris que la construction du futur P+R de la gare commencerait en début 2027. Bien que ce P+R sera utilisé à plus de 85 % par des usagers d'autres Communes, les principes de l'OFT nous contraignent à la prise en charge de coûts d'accès du bus et de coûts de déneigement que nous négocions âprement avec les CFF. L'augmentation de la capacité du Bike et rail, dans le cadre de la future gare Lhand prévue dès 2031, sera à la charge de la Commune à raison de 50 %.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS

Curage des drainages et conduites privés

En ce début d'année nous avons fait curer les conduites d'eaux claires et d'eaux usées du secteur Arzillier-Grands-Champs. La surprise c'est que contrairement aux curages précédents nos conduites d'eaux claires n'ont pas pu être curées correctement car contenant déjà plusieurs centimètres de calcaire. J'ai ici un échantillon décollé au marteau piqueur. Dans le futur nous serons contraints de curer ce secteur tous les 2 ans au lieu de tous les 4 ans. La Municipalité a décidé de ne pas attendre plus longtemps et de faire casser et retirer ce calcaire en urgence grâce à des moyens techniques appropriés. Nous invitons tous les propriétaires à faire curer régulièrement leurs drainages et conduites d'eaux claires en particulier. Les propriétaires du secteur de l'Arzillier sont tout particulièrement concernés par la présence très importante de calcaire dans le terrain, lequel est acheminé, par les eaux pluviales, dans les drainages des villas et par répercussion dans les conduites communales.

Refuge

Nous avons constaté que le plancher du refuge se soulevait au niveau des raccords des lames du plancher. Ceci pourrait être la cause de la forte humidité présente, voire d'inondations par périodes, à l'arrière du refuge. Nous avons décidé en urgence de poser un drainage à l'arrière du refuge et de vider les puits de récupération de l'eau des chéneaux.

Mise de bois

Qu'on se le dise la dernière mise de bois du municipal des forêts aura lieu le 2 mai prochain à 10h30 en Lovateire. Ce lieu-dit se situe au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. 65 stères comprenant frêne et hêtre, mais un peu plus de frêne que de hêtre seront misés. Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.



Pascal Berchier, Municipal

Contrôles radar

Plusieurs contrôles radar ont été effectués sur le territoire communal, fin 2025 et début 2026, à la Grand-Rue et à la route du Moulinet. Au total, 16 conducteurs ont été dénoncés sur 485 véhicules contrôlés.

Le taux d'infraction pour Vufflens-la-Ville reste plus élevé (environ 2 %) que le taux d'infraction cantonal.

Après 10 années d'utilisation, le radar pédagogique est arrivé en fin de vie et ne fonctionnait plus de manière fiable. Un nouvel appareil a été acquis et sera bientôt placé à différents endroits dans le village.

Chemins AF

Les travaux sur les chemins sont à présent terminés. L'entreprise procédera à l'aménagement des banquettes dès le 7 avril 2026, sous réserve des conditions météorologiques.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS

Eclairage public

Depuis le lundi 23 mars, l'entreprise Duvoisin-Groux SA procède au remplacement des luminaires sur le territoire communal. Les travaux devraient se poursuivre sur une durée approximative d'un mois.

Ensuite, un programme d'abaissement de l'éclairage sera mis en service, avec une intensité différenciée entre les rues principales, les rues secondaires et les quartiers résidentiels. Lors du passage d'un véhicule ou d'un piéton, les lampadaires augmenteront automatiquement leur intensité jusqu'à la valeur définie lors de l'installation. Cette nouvelle manière d'éclairer notre village s'inscrit dans la continuité du Plan climat, en contribuant à la préservation de la faune nocturne tout en permettant de réaliser des économies d'énergie.

Bâtiments

Nous tenons à vous rappeler quelques règles relatives à la location des salles communales, telles que la grande salle ou le refuge.

La personne signataire du formulaire de location doit impérativement être présente aux états des lieux ainsi que durant toute la période de location. Elle est tenue responsable des dégâts causés au bâtiment ou au mobilier. À ce titre, elle doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Nous rappelons également que les locations pour le compte de tiers ne sont pas autorisées et que chaque ménage est limité à deux locations par année.



Caroline Jaughey, Municipale

Structure d'accueil parascolaire Pic et Croc

Élargissement des horaires d'ouverture pour la rentrée 2026-2027 afin de donner suite à des demandes de parents. La structure accueillera les enfants jusqu'à 18h20, soit une demi-heure de plus qu'actuellement. Les demandes des parents portaient également sur une ouverture les matins avant l'école mais pour des raisons d'organisation et de personnel, nous ne pouvons y donner suite. Néanmoins, les parents sont invités à s'approcher de l'UAPE « Les Lionceaux » qui a souvent des places disponibles le matin.

Cours BLS

Les 7 et 14 mars, 9 personnes ont pu suivre un cours refresh BLS/AED et ainsi prolonger pour 2 années leur papier first responder.

AJERCO

Monsieur Claude Borgeaud, Directeur de l'AJERCO, actuellement en arrêt maladie, a fait valoir son droit à une retraite anticipée avec effet au 31 octobre 2026.

Madame Carla Reynaud, Directrice des ressources humaines, assume dès à présent la direction générale ad intérim, avec l'appui des autres membres de la Direction ainsi que le soutien renforcé du Comité de direction.



Hans Wehrli, Municipal

Jubilaires

Le 19 janvier, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Berchier afin de lui présenter tous les bons vœux pour son 90^e anniversaire.

Le 23 mars, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Villard afin de lui présenter tous les bons vœux pour son 90^e anniversaire.

Coup de balai

Le coup de balai du samedi 21 mars a bénéficié d'une belle météo avec un magnifique soleil contribuant au succès de cette bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Après le café-croissant au restaurant Le Marteley, briefing aux participants équipés de gilets de sécurité jaunes, distribution du matériel (gants, pinces ramasse-déchets et sacs poubelles de 35 litres), formation des groupes, au nombre de six, et départ dans les secteurs de Vufflens-la-Ville. Cette année les groupes ont été dirigés dans les secteurs de la gare CFF, la zone industrielle et la forêt direction Gollion. C'est en effet dans ces zones que l'on trouve le plus de déchets, car c'est plus facile de jeter dans la nature sans être vu. Le résultat du ramassage : 80 kilos de déchets laissés à l'abandon ont été collectés, soit 10 kilos de plus que l'année dernière. La Municipalité remercie les 32 participants, petits et grands pour leur engagement sans faille. Comme à l'accoutumée, après l'effort, le réconfort. Retour au Marteley pour une photo de groupe suivi d'un moment de partage et de convivialité autour d'un apéro dînatoire. La Municipalité salue la bonne humeur et la bonne ambiance qui a régné durant cette action et se réjouit de renouveler cet évènement. Elle vous donne rendez-vous en 2027.



Les coups de cœur de la bibliothèque



De ma famille

Marlène Charine

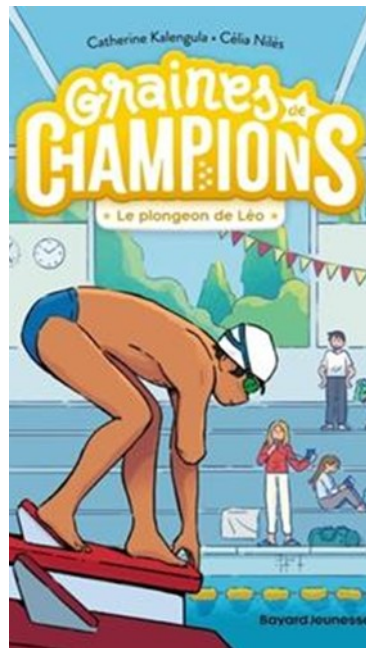
Yohan est effondré. Sa femme, Claire, a disparu sans laisser de traces alors qu'ils viennent d'avoir un bébé. Pris dans l'incompréhension totale, il décide de mener l'enquête. Car non, Cécile n'aurait pas pu partir sans son enfant. Ses investigations le conduisent à découvrir des secrets de famille, souvent loin d'être glorieux. Un véritable « accrolivre » dont le dénouement laisse sans voix.

Horaire d'ouverture :

Lundi 15h45 – 17h15

Jeudi 17h00 – 18h30

Cuvillard 17, 1302 Vufflens-la-Ville



Le plongeon de Léo

Catherine Kalengula

Léo a réussi à intégrer la section handisport du club de natation. Le garçon a pris l'habitude de se faire très discret. Pourtant, tandis que sa coach sélectionne les meilleurs nageurs pour le championnat régional junior, il doit redoubler d'efforts pour s'imposer. Léo a enfin trouvé sa place dans ce club, mais qu'arrivera-t-il s'il brille plus que les autres ?



Le secret de la forêt

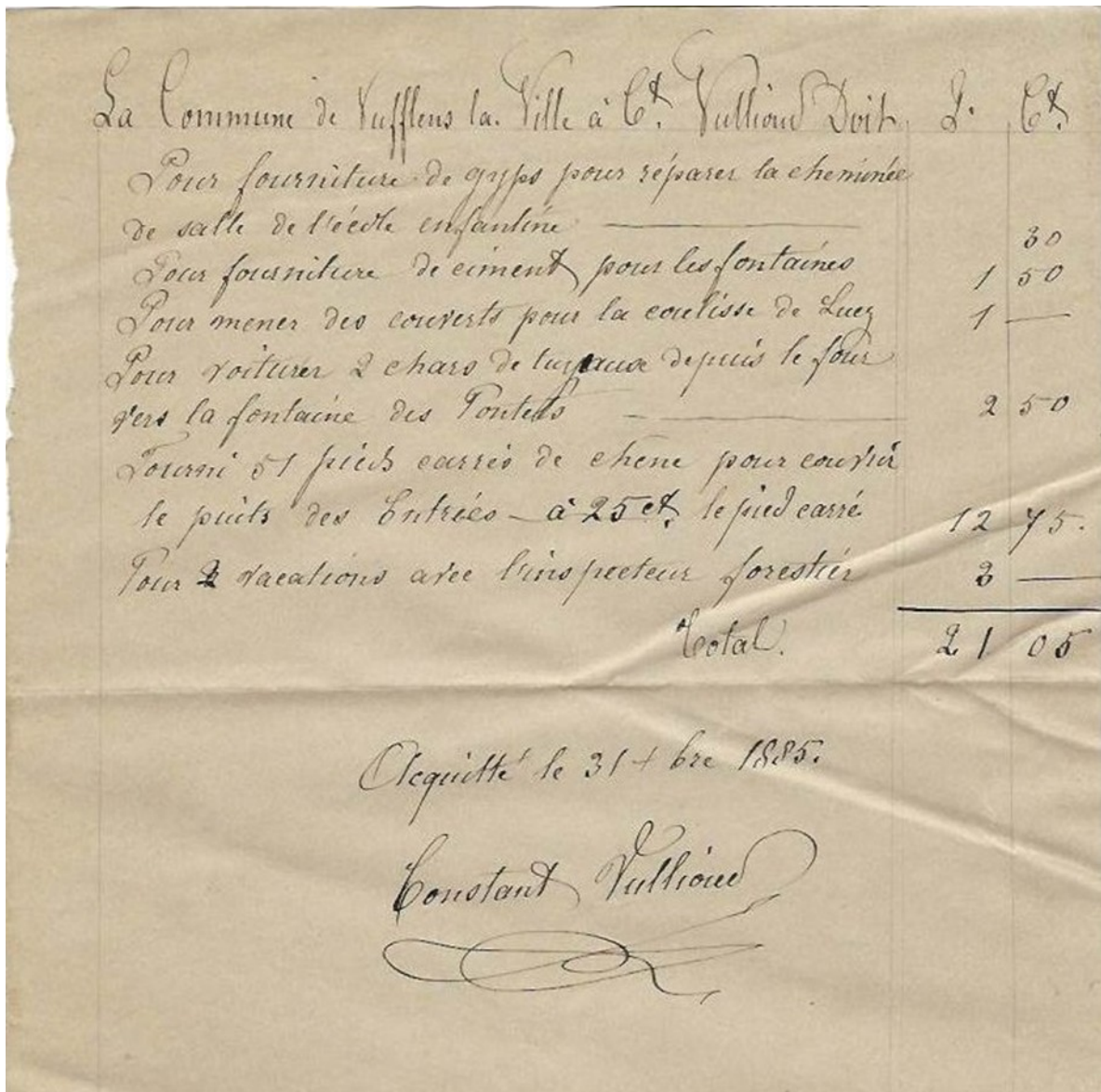
Luc Focroulle

De retour chez son grand-père pour les vacances, Lili est ravie d'aller se balader avec lui en forêt.

Champignons, racines et vers de terre, Papy en connaît un rayon sur la nature et il adore partager ses connaissances avec Lili. Il aimerait particulièrement que sa petite-fille rencontre Grand-Chêne, son arbre préféré, car lui aussi a de nombreuses choses à transmettre à Lili.

CULTURE

Le pied carré, facture de 1885



	<u>Frs Cts</u>
La Commune de Vufflens-la-Ville à Constant Vullioud Doit	
Pour fourniture de gyps pour réparer la cheminée de la salle d'école enfantine	.30
Pour fourniture de ciment pour les fontaines	1.50
Pour mener des couverts pour la coulisse de Luez	1.--
Pour voiturer 2 chars de tuyaux depuis le four vers la fontaine des Pontets	2.50
Fourni 51 pieds carrés de chêne pour couvrir le puits des Entrées à 25 cts le pied carré	12.75
Pour 2 vacations avec l'inspecteur forestier	3.--
Total	<u>21.05</u>

1 pied carré correspond à 0.093 mètre carré. On utilise le pied carré comme unité de mesure de surface courante aux USA et en Angleterre, ce qui simplifie les transactions et l'évaluation des espaces.

Le quiz du printemps

Quelle est la date du premier jour du printemps 2026 ?

- ◆ 15 mars
- ◆ 20 mars
- ◆ 31 mars

Quelle est l'une des fleurs emblématique du printemps ?

- ◆ La rose
- ◆ Le géranium
- ◆ La tulipe

Que symbolise le printemps ?

- ◆ Le renouveau
- ◆ La gaieté
- ◆ La chaleur

Qu'est-ce que l'équinoxe ?

- ◆ Le moment où la neige arrête de tomber
- ◆ La température du sol est plus froide que l'air
- ◆ Le jour et la nuit ont la même durée

Quelle tradition a lieu au printemps en Suisse ?

- ◆ La fête du papet vaudois
- ◆ Les combats de reines en Valais
- ◆ La bénichon

Dans quelle commune a lieu la grande finale cantonale des combats de reines en mai ?

- ◆ Aproz
- ◆ Nendaz
- ◆ Verbier

Quelle fête a lieu au printemps aux quatre coins du pays ?

- ◆ Des thés dansants
- ◆ Des discos mobiles
- ◆ Des carnivals

Que fait-on brûler de symbolique lors des carnivals ?

- ◆ Le bonhomme d'hiver
- ◆ Le bar
- ◆ Les costumes

Quelle manifestation se déroule au printemps à Vufflens-la-Ville ?

- ◆ Le marché artisanal
- ◆ Le vide grenier
- ◆ Le Tour de gourmandie

Quel est l'animal emblématique de la fête de Pâques ?

- ◆ Le lapin
- ◆ L'agneau
- ◆ La poule



VIE LOCALE

Le jeu des 8 erreurs



Nous remercions chaleureusement M. Baumann de cette initiative.

Solutions page 18

Mise en lumière

Avec passion et conviction

Homme d'action et de terrain, Sylvain Galé est à la tête depuis 2019 d'une des grandes filiales de la compagnie saint-galloise Camion Transport SA. Reflets d'une belle carrière.

Rien ne prédestinait Sylvain Galé à devenir un 'maillon clé' au service de l'industrie des transports et d'un des plus importants leaders suisse de la logistique ! Enfant de Marchissy issu d'une famille d'agriculteurs, il s'est d'abord tourné vers la technique du bâtiment et de la construction. Une fois son CFC de dessinateur en bâtiment en poche, il a rapidement compris qu'en intégrant une grande firme, il pourrait progressivement construire, voire réorienter son parcours professionnel grâce au système de formation suisse bien rôdé des 'passerelles'. « J'ai toujours préféré cette filière plutôt que la ligne directe des études », dit-il en souriant. C'est ainsi qu'il a rejoint le service technique très polyvalent de l'entreprise COOP avant de poursuivre plusieurs formations en vue de l'obtention du Brevet fédéral en logistique, suivi d'un Diplôme fédéral et enfin d'un EMBA (Executiv Master of business Administration). « Au total, six ans de formation continue complémentaire tout en exerçant mon activité professionnelle. Un sacré challenge, un défi que je n'ai jamais regretté », se rappelle ce père de famille recomposée avant de poursuivre : « Ce qui m'a convaincu de changer d'employeur il y a sept ans ? Le caractère traditionnel et resté très familial au fil des trois générations de l'exploitation-mère... ». En effet, co-dirigée aujourd'hui par la fille et le neveu du fils du fondateur Josef Jäger Senior, cette société opère à l'échelle nationale. Avec l'installation en 2018 de son nouveau centre cargo logistique à Vufflens-la-Ville, la maison - dont le siège est à Wil (SG) et qui exploitait déjà une succursale à Lausanne depuis de longues années - s'est dotée d'un bel outil durable en Romandie. Son objectif ? Garantir à long terme et de pair avec celle plus petite de Genève, l'existence d'un seul pôle compétitif couvrant les besoins de l'ouest de la Suisse.



M. Sylvain Galé, Directeur de la filiale romande de Camion Transport SA.

Une belle histoire

« Le soucis de la maison mère est d'établir ses succursales à proximité des clients, là où des marchandises sont expédiées et réceptionnées, précise encore le directeur du secteur romand. Les 15 succursales réparties tout le long de ladite banane économique qui relie Saint-Gall à Genève répondent à un seul et même concept de transport dual (combinaison du transport ferroviaire et routier) : le rail est utilisé systématiquement pour les longues distances (avec quelque 130 wagons opérant chaque nuit) jusqu'aux régions où les envois seront distribués. Le dernier tronçon se fait ensuite par voie routière. La combinaison des deux modes de transport est respectueuse de l'environnement et permet de délester le réseau routier ».

VIE LOCALE

La société est devenue une des références dans ce domaine très spécifique. Elle conçoit, adapte et optimise sans cesse de nouvelles stratégies afin de répondre au plus près aux exigences du marché, mettant l'accent sur la qualité et l'innovation. « A l'échelle nationale, la société emploie actuellement 1500 collaborateurs et gère une flotte de 610 véhicules ; elle est riche en traditions et s'engage à long terme, souligne encore Sylvain Galé. Le marché étant très porteur, elle enregistre une progression et une croissance régulières, raisons principales de son déplacement en périphérie ».

Trop à l'étroit dans ses locaux lausannois et appelée à croître, l'enseigne n'avait guère d'autre choix que de quitter la capitale. Mais alors pourquoi Vufflens-la-Ville ? Sa taille, la proximité, l'accessibilité et le rail. Et c'est vrai : un lieu idéal, proche des grands centres et des grands axes. Une localisation rêvée pour une entreprise qui ne considère pas la réduction des émissions de CO₂ comme un slogan mais une responsabilité et qui est parfaitement au clair avec sa mission : « Depuis 100 ans, nous déplaçons des marchandises et connectons des opportunités – Une véritable success-story tournée vers l'avenir... ». Pourquoi dès lors ne pas écrire la suite de cette belle aventure avec un esprit d'innovation, une approche pionnière et une bonne dose de conviction ?



Image du site

VIE LOCALE

90 ANS

Une délégation municipale est allée souhaiter, au nom de la Municipalité, ses meilleurs vœux à Mme Claire Lyse Villard à l'occasion de ses 90 ans. Elle est accompagnée de son mari Jean Robert.



Une délégation municipale est allée souhaiter, au nom de la Municipalité, ses meilleurs vœux à Mme Mathilde Berchier à l'occasion de ses 90 ans. Elle est accompagnée de sa fille Claudine et de son fils Pascal.



La cabane à livres : un espace à respecter

Comme vous avez pu le lire l'année dernière, une cabane à livres est désormais à disposition de la population derrière la grande salle. Installée dans une ancienne cabine téléphonique reconvertie, elle offre à toutes et à tous un lieu convivial pour découvrir, échanger et faire circuler les livres librement.

Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la cabane à livres fonctionne sur un principe simple : chacun peut y déposer un ouvrage en bon état et/ou en prendre un gratuitement. Romans, bandes dessinées ou livres d'images y trouvent une seconde vie, au fil des lecteurs.

Ce projet repose avant tout sur la participation et le respect de chacun. Afin que la cabane reste agréable et utile à long terme, quelques règles sont à respecter : les livres doivent être propres, complets et rangés sur les rayons. Seuls les ouvrages sont acceptés (sans objets, jouets ou supports multimédias). La cabane à livres n'a pas vocation à devenir un lieu de dépôt destiné à vider des bibliothèques ou des galetas.

En cas de grand nombre de livres à partager, il est recommandé de les déposer progressivement et de ne pas laisser de sacs au sol lorsque la cabane est pleine.

Lieu de rencontre discret mais précieux, la cabane à livres favorise la lecture, le lien social et le plaisir de la découverte. Chacun est invité à en prendre soin afin que ce projet collectif puisse continuer à vivre au bénéfice de toutes et tous.

Bonne lecture !



VIE LOCALE

Réponses du quiz de printemps

- 1) Le 20 mars
- 2) La tulipe
- 3) Le renouveau
- 4) Le jour et la nuit ont la même durée
- 5) Les combats de reines en Valais
- 6) Aproz
- 7) Les carnivals
- 8) Le bonhomme d'hiver
- 9) Le Tour de gourmandie
- 10) L'agneau

Réponses au jeu des 8 erreurs



SOCIÉTÉS LOCALES



**Samedi
29 août 2026**

MARCHÉ ARTISANAL

Vufflens-la-Ville

9H - 17H

**Venez découvrir les créations et spécialités de nombreux artisans !
Boissons, restauration, animation et musique tout au long de la journée.**

Au plaisir de vous accueillir nombreux !

Vente réservée aux stands officiels.

*Les enfants du village peuvent vendre leurs jouets, jeux et livres uniquement
(nourriture, tombola,...non autorisés)*

Emplacement sur l'herbe autour de l'église.

*Mein
Zeit*

SOCIÉTÉS LOCALES

Badminton Club Vufflens-la-Ville



Adultes - Interclubs



Notre équipe 1, qui évolue pour la première fois en ligue romande, a déjà assuré son **maintien** pour la saison prochaine !

Les équipes 2 et 3 figurent en tête de leurs tableaux et participeront aux plays-off en quête d'une **promotion**.

Dans la petite communauté du badminton vaudois et maintenant de Genève à Brig, **Vufflens-la-Ville** n'est pas qu'un nom sur une carte !

Le club est reconnu tant pour ses performances que pour son état d'esprit familial et chaleureux.

Juniors

Au classement vaudois, nos juniors pointent en 2^{ème} position derrière Lausanne et nous sommes particulièrement fiers de la **parité fille-garçon** aux entraînements et sur les podiums !

Ces excellents résultats reflètent la qualité de nos deux entraîneurs professionnels, appuyés par les coachs bénévoles, et un investissement financier toujours plus important.

D'ailleurs **un grand merci** à tous ceux qui ont fait bon accueil à notre « opération fondue » dont les bénéficiaires vont soutenir nos activités destinées aux juniors, par exemple l'organisation de rencontres amicales avec d'autres clubs.



SOCIÉTÉS LOCALES

Ecole de karaté

Deux jeunes talents de la Commune aux Championnats d'Europe de karaté

Limassol (Chypre) – La Commune peut être fière de ses jeunes sportifs : deux karatékas locaux ont représenté la Suisse lors des **Championnats d'Europe de karaté EKF 2026**, une compétition réunissant les meilleurs athlètes du continent.

Nolan Schedel prend la **9^e place de ces Championnats d'Europe**. Avec un tirage difficile pour l'ensemble de la délégations suisse, il livre une prestation solide avant de s'incliner face à l'espagnol qui remportera le championnat. Cependant, l'espagnol dut concéder une décision en faveur du sportif de Vufflens-la-Ville devant les juges européens. Lors des repêchages, Nolan voit sa progression stoppée de justesse à l'issue d'une décision arbitrale serrée face au Danemark, mais prouve qu'il avait le niveau pour accéder ensuite au match pour la médaille de bronze.

Kaena Schedel termine cette année dans le Top 20 européen. Malade avec une forte fièvre sur le trajet de la compétition, elle fera preuve d'un remarquable courage en choisissant de participer en s'appuyant sur sa technique à défaut de sa force physique amoindrie. Un pari gagné pour elle car elle remporte son premier duel face à la très puissante sportive suédoise, avant de s'incliner face à l'Italie. Kaena prend ainsi maintenant la **25^e place du classement mondial** de la WKF (mars 2026). Un immense bravo à elle pour sa force mentale lors d'une performance de haut-niveau qui force le respect vu les circonstances.

Ces deux athlètes s'entraînent régulièrement au Karaté à Vufflens-la-Ville !



SOCIÉTÉS LOCALES



1, 2, 3... Venoge!

Les premiers ateliers de l'année ont eu lieu et ont rencontré un vif succès! Merci à tous les participants!



Les enfants ont élaboré leur propre **pizza** dans la cuisine du Marteley avec des coaches d'exception. L'atelier s'est terminé par un moment convivial durant lequel les enfants ont pu déguster leur création.



L'initiation à l'anglais a eu lieu à la bibliothèque de Vufflens. Les enfants ont pu danser, écrire, chanter... En anglais!



L'atelier microscope à la bibliothèque a permis aux enfants de découvrir les bactéries, les cellules, et en apprendre plus sur le monde microscopique. Ils ont aussi observé les objets et plantes qu'ils ont apportés.



Lors de **l'atelier plantons**, les enfants en ont appris plus sur les graines et plantes. Ils ont pu apporter chez eux un petit plant de tomate.

Plusieurs ateliers sont encore à venir, rendez-vous sur le site 123venoge.clubdesk.com pour consulter le programme et s'inscrire aux activités.

Réservez d'ores et déjà la date du **jeudi 25 juin 2026** pour participer au **barbecue de fin d'année** qui aura lieu **au refuge** de Vufflens. On vous attend nombreux pour ce moment festif!

MERCI à la commune pour le prêt de la bibliothèque pour nos ateliers, et bien sûr aussi aux intervenants sans qui ces ateliers n'auraient pas eu lieu!

SOCIÉTÉS LOCALES

LE SPECTACLE DE
L'ANNÉE
VUFFLENS FILM FESTIVAL

LE CINEMA

PRÉSENTÉ PAR LA GYM DE VUFFLENS-LA-VILLE
À LA GRANDE SALLE DE VUFFLENS-LA-VILLE

SAMEDI 9 MAI 2026



APRÈS-MIDI (AVEC PARENTS-ENFANTS) :
OUVERTURE DES PORTES 13H · SPECTACLE 13H30

SOIR (SANS PARENTS-ENFANTS) :
OUVERTURE DES PORTES 18H · SPECTACLE 19H · DISCO 22H30

VENTE DE BOISSONS & SNACKS SUR PLACE

20CHF LA
PRESTATION (+16)

GRATUIT
-16 ANS

AUCUNE
RÉSERVATION
POSSIBLE

<https://vufflens-la-gym.ch>

SOCIÉTÉS LOCALES

Les mardis de la pétanque 2026

C'est reparti pour une nouvelle saison dès le **5 mai**.

Ouverts à toutes et à tous, rejoignez-nous à l'heure qui vous convient, entre 17h00 et la tombée de la nuit, sur les pistes du Marteley pour une ou quelques parties, en toute amitié.

Jeux de boules à disposition.

Renseignements : Michel Equey, ch. du Calamottet 2.

Tél. 079.439.15.03 / mikequey@gmail.com



PECC

Bonjour nature - Bienvenue dans mon jardin

Vous avez un jardin et aimez la nature ? Pro Natura vous accompagne dans l'aménagement de votre paradis de biodiversité et de bien-être grâce à différentes offres gratuites. Rendez-vous sur le site : www.pronatura.ch/fr/bonjournature pour obtenir les renseignements dont vous avez besoin.

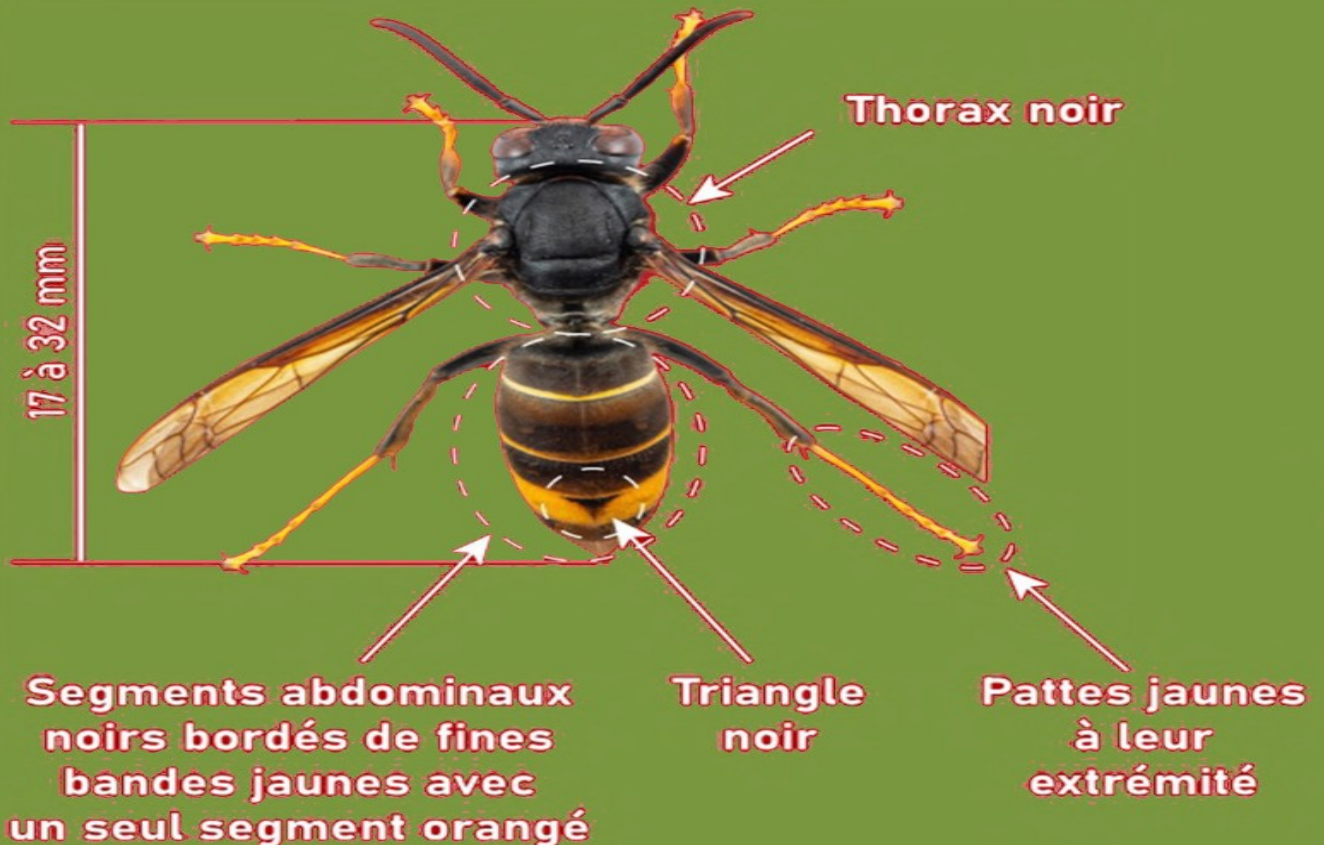




En cas d'observation d'un individu isolé en fév, mars et avr = **reine fondatrice** !

Pour éviter la formation d'un nid :
éliminez-là !

Annoncez-là sur www.frelonasiatique.ch



Fermeture de l'Administration communale durant l'Ascension

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés durant le week-end de l'Ascension, soit le jeudi et le vendredi 14 et 15 mai 2026.



Nous vous remercions de votre compréhension.



COMMUNICATION OFFICIELLE

VUFFLENS-LA-VILLE

Autorités communales Législature 2026-2031



COMMUNICATION OFFICIELLE
VUFFLENS-LA-VILLE

Nous avons le plaisir de vous informer de la composition des Autorités communales pour la prochaine législature.

Conseil communal

À l'issue des scrutins des 8 et 29 mars 2026, 45 personnes ont été élues au sein du Conseil communal. 12 personnes ont également été nommées suppléantes et pourront entrer en fonction ultérieurement si des sièges se libèrent.

Municipalité

Nous portons à votre connaissance que Madame Caroline Jaugey, Messieurs Pascal Berchier, Hans Wehri, Jean-Yves Duperrut et Alex Lussignoli ont été élus membre de la Municipalité. Ils prendront leur fonction, dans le cadre de cette nouvelle législature, le 1^{er} juillet 2026, pour une durée de 5 ans.

Syndic-que

Après le délai légal fixé au 7 avril, le poste de Syndic-que a fait l'objet d'une candidature unique. Dès lors, Monsieur Jean-Yves Duperrut, seul candidat en lice, a été élu à cette fonction. Nous lui adressons nos félicitations et lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses responsabilités.

La Municipalité adresse ses chaleureuses félicitations aux personnes élues et se réjouit de pouvoir collaborer avec elles durant cette prochaine législature.

La Municipalité

Taille des haies

Une haie composée d'essences diverses, idéalement d'essences indigènes, doit être entretenue. Elle remplit des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques.

Les haies nécessitent un entretien adapté afin de conserver leur gabarit et leur entretien doit être réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, lorsque les arbustes à feuilles caduques sont sans feuille.

Cette intervention doit en principe être effectuée hors période de végétation (novembre à mars) sous réserve d'éventuelles contraintes sécuritaires.

Voici un rappel des bases légales en matière d'entretien des haies, tout comme des bonnes pratiques en matière environnementale :

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de plusieurs lois et règlements cantonaux et communaux. Selon le Règlement d'application sur les routes et le Code rural et foncier la hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue. Pour engagement dans le trafic : visibilité de 50 mètres de part et d'autre ;
- 2 mètres lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 mètres de la chaussée ;
- 9 mètres lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 mètres ;
- Au-delà de 6 mètres de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.

Nous vous invitons à réaliser un entretien régulier permettant ainsi de maintenir la diversité et la structure de la haie tout en tenant compte des contraintes de gabarit et de privilégier la période hivernale permettant la sauvegarde de nombreuses espèces animales.

Sur ces mêmes principes, nous encourageons l'implantation de haies indigènes en milieu bâti, car ces dernières remplissent des fonctions paysagères et ornementales mais aussi des fonctions écologiques. Ces caractéristiques font des haies indigènes des structures plus favorables à la biodiversité et moins coûteuses à l'entretien que les haies exotiques ou monospécifiques. Une haie d'essences indigènes offre en outre une variété de couleurs, de formes, de fleurs et de fruits favorables à la nature ainsi qu'au bien-être de la population qui bénéficie directement de cette diversité dans son cadre de vie.



INFORMATIONS OFFICIELLES



Mise de bois

Samedi 2 mai 2026

à 10h30

Rendez-vous en Lovateire, soit au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. Environ 65 stères (1 m. de long) de mélange frêne et hêtre seront misés. **Comme lors de ces dernières années, les acquéreurs recevront une facture de la bourse communale.**

Attention, après la mise il ne sera pas procédé à des ventes de bois par la Municipalité.

Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié vous sera offert par la Commune.

Curage des drainages et conduites EC/EU

La Municipalité attire l'attention des propriétaires quant à la nécessité de faire curer drainages et conduites d'eaux claires et d'eaux usées à intervalle régulier. Les drainages et conduites d'eaux claires, et tout particulièrement ceux du secteur de l'Arzillier, présentent rapidement de forts dépôts de calcaire susceptibles de les boucher totalement. Aussi un curage tous les 3 à 5 ans est vivement recommandé. L'image ci-dessous présente ce qui a dû, en 2014, être retiré de nos conduites d'eaux claires communales du secteur Arzillier.



INFORMATIONS

Piscine des Chavannes
aspic

PISCINE DES
CHAVANNES
A COSSONAY



2
SESSIONS
de 5 jours

Du
29.06.26
au
3.07.26

Du
6.07.26
au
10.07.26



Stages d'été à la Piscine

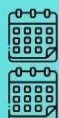
Inscris-toi sans attendre ! Places limitées !!

Tu as entre 6 et 12 ans et tu aimes la natation et les activités en plein air, notre stage d'été est fait pour toi ! Viens nager et t'amuser avec nous !

Programme

- ✓ Natation et jeux aquatiques
- ✓ Sorties et visites
- ✓ Repas et goûters

Quand ?



Du 29.06 au 3.07.26

Du 6 au 10.07.26

Où ?



Route d'Aubonne 7
1304 Cossonay

Tarif membre
pour 5 jours

470.-

Tarif non
membre pour
5 jours

520.-

Offre fratrie
-10% dès le
second enfant



Inscriptions et informations

+41 21 863 13 50

info@aspicoss.ch

INFORMATIONS

L'association Duke's La Scène domiciliée dans notre commune organise depuis février 2025 des concerts le dimanche à l'Eglise St-Etienne, voici le prochain.

Amaury Faivre est un artiste de blues acoustique, qui fête cette année vingt ans de carrière et plus de 1000 concerts, dans une dizaine de pays sur trois continents différents.

Né à Besançon en France, Amaury Faivre est installé à Genève depuis de longues années. Sa carrière est lancée suite à un prix du public aux Jeunesses Musicales de France à l'âge de 15 ans et il remporte avec Amaury Faivre Duo le Swiss Blues Challenge 2017.

Après avoir été vu au côté d'un blues band électrique, d'un duo acoustique ou d'un orchestre symphonique, il construit en pleine pandémie mondiale le One Man Blues Show qu'il présente aujourd'hui en solo. Dans cette optique il sort l'album 2020, un retour à ses premières influences folk-blues très roots, pour lequel il n'a pas rechigné à empoigner banjo et mandoline ou à taper sur un stompbox caverneux !

Paru en 2024, My Americana est un road trip sillonnant les routes des Etats-Unis, un hommage à ce style de musique typiquement américain qui mêle blues, bluegrass et classic rock.

Amaury Faivre, c'est l'émotion du blues, la liberté du jazz et l'énergie du punk, une maîtrise rare de l'harmonica qui lui permet d'offrir un spectacle intense et bouleversant, surprenant et sincère.

<https://www.amauryfaivre.com>

Eglise St-Etienne, Grand-Rue 30
1302 Vufflens-la-Ville

Amaury Faivre

blues-folk
guitares, harmonica, voix

Association
DUKE'S
La Scène

entrée libre
collecte

Renseignements 078 935 04 50

♪ **Duke's La Scène est une association dont le but est de soutenir la musique live et les musiciens de la région** ♪

♪ **Vous pouvez la soutenir en devenant membre** ♪

<https://dukeslascene.ch/deviens-membre-de-lassociation/>

Association
DUKE'S
La Scène

Les dates des concerts suivants sont :

Dimanche 26 avril, 31 mai, 27 septembre, 25 octobre et 22 novembre 2026.

Vous pouvez soutenir les projets de l'association en devenant membre. La cotisation annuelle est de CHF 50.-

Tous les renseignements de notre association se trouve sur le site <https://dukeslascene.ch/>

Marc vous renseigne volontiers par téléphone au 078 935 04 50.

INFORMATIONS

CAFÉTÉRIA *La Vague*

Dimanche 10 mai

9h00-14h00



BRUNCH



Offre Spéciale

2 brunchs =
1 entrée à la
piscine offerte

Menu et infos



BRUNCH

de la Fête des Mères

Buffet à volonté
CHF 38.- /adulte
CHF 15.- /enfant
-12 ans

Sur réservation à
info@aspicoss.ch

INFORMATIONS



LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

VUFFLENS-LA-VILLE

mardi 19 mai 2026

L'après-midi

Poste mobile 2

URGENCE

117

POSTE MOBILE 1

079/220 24 72

POSTE MOBILE 2

079/808 50 18



Poste-mobile.gdm@vd.ch





INFO POLICE-POPULATION

Comment réagir si je suis témoin d'un accident ?

Si vous êtes témoin ou responsable d'un accident, la loi vous oblige à agir. Cette réaction peut parfois faire la différence entre la vie et la mort.

Que dit la loi ?

L'article 128 du Code pénal et l'article 51 de la Loi sur la circulation routière (LCR) prévoient l'obligation de porter secours en cas d'accident routier. Néanmoins, le comportement attendu dépend de la situation et de la personne censée porter secours. De même, vous ne devez pas vous mettre en danger pour porter secours.

À quoi sert la méthode ORA ?

Bien connue des secouristes, la méthode ORA permet de savoir comment signaler un accident et apporter votre aide sans vous mettre en danger pour porter secours.

1. Observer : appréciation de la situation

Demandez-vous :

- Que s'est-il passé ?
- Qui sont les personnes impliquées dans l'accident ?
- Y a-t-il une personne blessée? Si oui, dans quel état se trouve cette personne ? Est-elle consciente? Respire-t-elle ? Saigne-t-elle beaucoup ?

2. Réfléchir : évaluation et anticipation des dangers

Après avoir observé la scène, il s'agit d'anticiper et de prévenir tout danger pour les personnes présentes, qu'il s'agisse de sauveteuses ou sauveteurs, de victimes ou de toute autre personne qui se trouve sur les lieux.

3. Agir : assurer la sécurité et porter secours

Après avoir observé et réfléchi, vous pouvez commencer à porter secours à proprement parler. Il est important de signaler que votre propre sécurité prime et que vous ne devez en aucun cas vous mettre en danger.

Quelle informations fournir lors du signalement d'un accident ?

- Le lieu précis de l'accident
- Ce qu'il s'est passé
- Le nombre de blessées ou blessés
- L'état des éventuelles personnes blessées (état de conscience, nature des blessures, gravités, etc.)

Comment prodiguer le premiers secours de manière efficace et sécurisées ?

Le tout premier aspect à prendre en compte est l'état de conscience de la victime. Prenez ses mains et demandez-lui de serrer les vôtres si elle vous entend. N'hésitez pas à parler assez fort, vous pouvez aussi la pincer ou lui donner de (petites) claques.

INFORMATIONS

Deux cas de figure se présentent à vous :

La victime est consciente : elle peut donc vous faire part de ses besoins et vous pouvez y répondre. Restez avec elle en attendant les secours ou portez secours à d'éventuelles autres victimes.

La victimes est inconsciente : il faut que vous vérifiez ses signes vitaux avec la méthode ABCD comme expliqué ci-dessous.

Comment secourir une personne inconsciente avec la méthode ABCD ?

Suivez les étapes suivantes, dans l'idéal en portant des gants chirurgicaux :

1. Voies respiratoires (airway): libération et ouverture des voies respiratoires

2. Ouvrez la bouche de la victime et assurez-vous que rien n'obstrue sa respiration. Placez délicatement sa tête en arrière et relevez son menton.

2. Respiration (Breathing) et circulation sanguine (circulation) : vérification de la respiration et de la circulation

Placez votre oreille au dessus de la bouche de la victime et regardez son ventre. Vous pourrez ainsi entendre/sentir l'air expiré et voir ses mouvements de poitrine. Observez pendant 5 à 10 secondes.

Si la victime respire, mettez-la en position latérale de sécurité (PLS). Continuez à la surveiller en attendant les secours.

Si la victime ne respire pas, effectuez un massage cardiaque. Pratiquez 2 insufflations suivies de 30 compressions au niveau du sternum. Répétez ce cycle jusqu'à ce que les secours arrivent, que quelqu'un vous remplace ou que la victime respire à nouveau.

3. Défibrillation : utilisation d'un défibrillateur

Si un défibrillateur est disponible, actionnez l'appareil et suivez les instructions qu'il vous donne. Après analyse, l'appareil décide s'il doit administrer un choc électrique. Souvent, il faut poursuivre la réanimation décrite plus haut et plusieurs chocs peuvent être administrés. A nouveau, ne vous arrêtez que lorsque les secours arrivent, lorsque quelqu'un prend votre place ou lorsque la victime respire à nouveau.



*Un éclat de vie après les longs mois
d'hiver, voilà le printemps !*



À VOS AGENDAS!

2026

2 mai 2026 :

OAL - repas de soutien

2 mai 2026 :

Mise de bois

9 mai 2026 :

FSG - soirée annuelle

19 mai 2026 :

Poste mobile de gendarmerie

31 juillet 2026 :

Fête nationale

29 août 2026 :

Marché artisanal

4 octobre 2026 :

Vide grenier et vide dressing

7 novembre 2026 :

Tennis club - soirée annuelle

14 novembre 2026 :

OAL - soirée annuelle

5 décembre 2026 :

Marché de Noël

***DÉLAI POUR LA REMISE DES
DOCUMENTS POUR LA
PROCHAINE PARUTION FIXÉ AU
6 JUIN 2026 !***



COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Rue de la Poste 10

1302 Vufflens-la-Ville

Administration communale

commune@vufflens-la-ville.ch

Bourse communale

bourse@vufflens-la-ville.ch

Contrôle de l'habitant

habitants@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture

Mardi :

14h00 à 18h00

Mercredi :

Greffe : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Contrôle des habitants : 13h30 à 17h00

Vendredi :

14h00 à 16h00

Téléphone

021 701 32 55